

Formation Supérieure

Robotique Industrielle et Vision

Cette **formation de niveau Bac+3** vise à former des collaborateurs avec des compétences qui leur permettent de prendre en charge un large éventail d'activités : Intégration de robots sur des lignes de production, conception et réalisation d'unités robotisées, automatisation de postes de travail, contrôles en cours de process

• Conditions d'accès

- Etre titulaire d'un bac + 2 : BTS CRSA / CPI, BTS SNIR, DUT secteur industriel
- Salariés, CIF, demandeurs d'emploi
- Autres possibilités sur examens de situation.

• Formation

- En alternance
- Durée : 1 an (430 heures de formation en centre sur 14 semaines)

• Débouchés

- Postes accessibles :

Spécialiste vision industrielle, intégrateur en robotique, automaticien, responsable process

- Dans des secteurs d'activités : Industrie

Agroalimentaire, menuiserie industrielle, production sérielle,
Chimie/plasturgie/metallurgie
Automobile/aéronautique
Assemblage, ... etc

Expérience Professionnelle

Périodes en entreprise

755 heures

Projet tuteuré en entreprise

Intégration d'un système automatisé comportant un robot et/ou un système de vision

400 heures

Informatique Industrielle et Réseaux

Systèmes de Vision, réseaux industriels

80 heures

Connaissance de l'entreprise

Droit, Communication, Anglais, Management

50 heures



Conception et avant-projet

Directive machine et sécurité, virtualisation d'environnement de travail, modélisation

120 heures

Automatismes

Supervision, asservissements, langages et programmation d'API

80 heures

Intégration de robots

Processus robotisé, manipulation et préhension de produits, transitique

100 heures

■ Qu'est ce qu'un contrat de professionnalisation ?

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui s'adresse :

- aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus,
- aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus,
- aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats.

Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

■ Quels avantages pour le jeune ?

• Rémunération

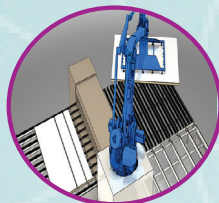
- Moins de 21 ans : 65 % du SMIC
- Entre 21 et 26 ans : 80 % du SMIC
- 26 ans et plus : 100 % du SMIC

La rémunération peut varier en fonction des conventions collectives et du niveau d'études du stagiaire.

• Expérience professionnelle

■ Quels avantages pour l'employeur ?

- Exonération partielle de charges sociales
- Non comptabilisation dans l'effectif
- Financement de la formation par votre OPCA
- Rémunération du tuteur



Formation Supérieure BAC + 3

Robotique Industrielle et Vision

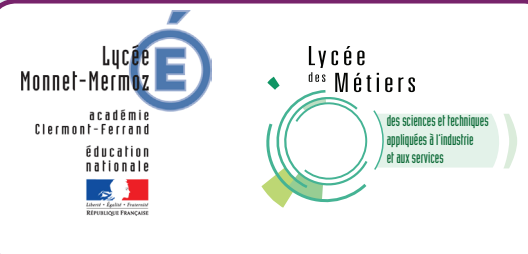
Greta des Monts du Cantal

Lycée Monnet-Mermoz
10, rue du Docteur Chibret
15000 AURILLAC

Contact : Sylvie ISCHARD
Conseiller en Formation Continue
Tél : 04 71 45 49 50
greta.monts-cantal@ac-clermont.fr

SIGMA CLERMONT

Campus des Cezaux
CS20265
63178 Aubière Cedex
Tél :
mail



diplômes délivrés : CQPM Chargé d'Intégration en Robotique
Bachelor SIGMA